

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 mars 2020

Délibération CA_20200309_010

Mise à jour du tableau des effectifs

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le budget de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - De mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'établissement.

Article 3. - D'adopter le tableau des effectifs du corps départemental annexé à la présente délibération.

DESCOUT Serge